

# Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2020

Absents excusés : MERIEUX J. CREPIAT A. FRANCE JM. MARGOTAT L. DEJOIN C.

## **PROCES-VERBAL REUNION DU 13 DECEMBRE 2019**

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion 13 décembre 2019.

### **TRAVAUX VOIRIE**

Il est rappelé que les travaux de voirie du chemin des Ecoliers, qu'il est possible de sortir ces travaux du groupement voirie, puisque c'est une création de voie. Trois devis ont été demandés : Eurovia – Eiffage – Colas. Seulement Eurovia et Eiffage ont fait une proposition, pour ces travaux. Présentation des devis de l'entreprise Eiffage, pour un montant de 47.811 € HT et de l'entreprise Eurovia, pour un montant de 43.675 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 43.675 € HT.

Il est rappelé que les travaux de voirie chemin de la Côte, suite aux travaux d'assainissement ont été réalisés par l'entreprise DELOMBRE.

Comme il restait du goudron, une bordure a été réalisée, pour permettre aux véhicules de se ranger sur le côté, en cas de croisement. Il est bien précisé que la bordure sert uniquement en cas de croisement avec un autre véhicule, mais le fil du téléphone se trouve, sur cette partie goudronnée et si un camion ou un tracteur roulait sur cette partie, le fil pourrait être arraché.

Le Conseil Municipal décide de ne rien faire pour l'instant, peut-être simplement mettre un trait blanc, pour indiquer, que ce n'est pas la voie, parce qu'il serait dommage, de mettre des cailloux, pour empêcher les véhicules d'aller sur ce côté. Les usagers sont contents, de pouvoir se garer pour se croiser.

Plusieurs panneaux de signalisation sont à acheter et suite à la dénomination des voies, quelques panneaux supplémentaires sont à prévoir. Il est rappelé, que lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal avait décidé de mettre le chemin de la Côte interdit, sauf riverains. Un arrêté sera pris, en ce sens. Des panneaux interdiction sauf riverains seront installés, ils sont à acheter.

Les panneaux supplémentaires à acheter, sont les suivants : route de Virigneux, chemin des Souches, chemin de Sury, chemin de Sainte Anne (le changer de côté, sinon il sera à nouveau cassé, précise Pascal SURGEY), chemin du Vallon.

### **VENTE DE TERRAIN**

Une demande d'un habitant de Valeille, d'acheter une partie du terrain de la commune, qui se situe derrière la maison des associations, pour construire un bâtiment avec bureau, suite à la reprise d'une entreprise sur Feurs. Après entretien sur place avec cette personne, le Maire et Marc Hostin lui ont fait part, que la commune privilégiait ce terrain, pour de l'habitation, pas pour une construction tel qu'un bureau et hangar. Suite à cet échange, il a fait part, qu'après réflexion, il ferait peut-être un petit bâtiment avec deux logements locatifs et un bureau. L'accès, du coup, ne pourrait pas se faire par son lot, dans le lotissement Les Haras, ce qui signifie, qu'il serait à la charge de la commune. Pour l'instant, le Conseil Municipal décide de ne rien faire, il faut attendre, que le projet soit plus précis, mais surtout, attendre la finalité du PLU.

### **AVENANT DE TRANSFERT**

Il est rappelé au Conseil Municipal, du transfert du cabinet BEMO Urba & Infra à DEDALE SCOP, au mois de novembre 2019. Afin de pouvoir payer le cabinet DEDALE SCOP et pour le volet environnemental, le cabinet MTDA, il faut approuver l'avenant de transfert, pour la poursuite de l'étude du PLU.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'avenant de transfert.

Il est précisé que l'enquête publique démarre le mardi 18 février 2020 jusqu'au mardi 17 mars 2020. Des affiches seront mises sur la commune de Valeille, pour informer les habitants de cette enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera mis sur le site internet, pour consultation. L'avis d'enquête publique a paru dans la presse : La Tribune Le Progrès et L'Essor. Une nouvelle parution sera réalisée, dans les huit jours suivant l'ouverture de l'enquête publique. L'arrêté d'enquête publique est affiché sur le panneau d'affichage.

M. VERNET Roger, commissaire-enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Lyon est venu plusieurs fois, sur la commune. Il tiendra des permanences, afin de recevoir, toutes personnes qui le désirent.

Il est précisé que toutes les personnes qui le désirent, peuvent consulter le dossier d'enquête publique, pendant cette période, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Assainissement La Côte : Quelques personnes sont raccordées. Une personne qui a reçu la facture pour payer le raccordement à l'assainissement n'était pas contente, car son raccordement à l'intérieur de son terrain n'était pas réalisé. Le titre de recette a donc été annulé. Elle sera émise plus tard, dès que les travaux de raccordement seront réalisés.

Concernant l'extension du réseau assainissement, de l'autre côté de la route, sur le chemin de la Côte, à droite en montant, il reste 10 maisons à raccorder. Toutes les personnes sont intéressées, puisque à l'avenir, chaque maison aurait son assainissement à mettre aux normes. Un devis a été réalisé par l'entreprise DELOMBRE, pour un montant de 53.784,84 € HT. Même si le seuil a été remonté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, tout montant supérieur à 40.000 € HT, doit faire l'objet d'une publicité et d'une consultation. Des devis seront demandés à d'autres entreprises.

Il est précisé, qu'avant de faire ces demandes, il convient de rencontrer Mme DESSEIGNE, puisque le réseau passerait dans son terrain. Sans cet accord, la commune ne pourrait pas réaliser cette extension de réseau. Un RDV sera pris avec cette personne.

- Un courrier a été reçu demandant la communication du permis d'aménager délivré à M. DUPRE Gilles, pour la réalisation d'une piste de moto enduro. Ce courrier a été envoyé par l'avocat de M. CHETAILLE Marc, propriétaire d'une maison à usage d'habitation à proximité immédiate du terrain situé La Bessy. Une incompréhension quant à cette demande, car M. CHETAILLE Marc, a vendu sa maison d'habitation, depuis plusieurs années. Avant communication de ce permis, le Maire appellera l'avocat.

- Réunion de la commission des finances, le vendredi 21 février 2020, à 20h30.

- Tour pour les Elections municipales :

### **Dimanche 15/03/2020 :**

De 8h à 10h : POYET B. CHALANDON E. FLAMAND R.

De 10h à 12h : DEROSIER C. SURGEY P. HOSTIN M.

De 12h à 14h : GARDON F. MUNOZ G. MARGOTAT L.

De 14h à 16h : HOSTIN M. DEJOIN C. FRANCE JM.

De 16h à 18h : REYMOND L. CREPIAT A. FLAMAND R.

Il est informé qu'en cas de deuxième tour, **le dimanche 22/03/2020**, les tours seraient les mêmes.

### **Prochaine réunion du Conseil Municipal :**

Réunion conseil municipal aura lieu le VENDREDI 6 mars 2020, à 20h30.